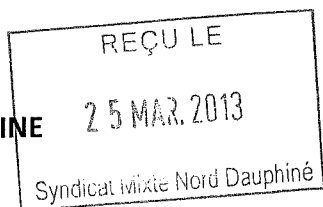


**SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE**  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX



**N° 13/12**

**PROGRAMME PLURIANNUEL**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 février 2013 s'est réuni en session ordinaire à St Quentin Fallavier, le 13 mars de l'an deux mille treize sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 102 titulaires      Votants : 65

**PRESENTS :**

- ❶ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (19)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (15)
- ❹ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (7)
- ❺ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

### 1 – Textes de références :

Loi n° 2012-437 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

### 2 – La loi du 12 mars 2012 prévoit un plan de résorption de l'emploi des non-titulaires en deux temps :

La transformation de plein droit des CDD en CDI

Un dispositif de titularisation des non-titulaires qui se traduit notamment par la mise en place de commissions de sélection professionnelle.

### 3 – Présentation au CTP-CHS de la collectivité

Conformément au décret précité, le dossier a été présenté au CTP-CHS de la collectivité du 28 janvier 2013.

La situation de l'ensemble des agents de la collectivité a été examinée au regard des critères définis par la loi et les décrets.

Le programme tel que présenté ci-dessous a été approuvé par les membres du CTP-CHS

#### PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Date prévisionnelle – Sélection professionnelle	Grade	Nbre poste	Date d'entrée	Situation au 31.03.11	Situation au 28.01.13
2013	Ingénieur territorial (catégorie A) – Responsable des services de collecte de la collectivité	1	16.06.2008	2 ans 9 mois et 14 jours d'ancienneté	4 ans 7 mois et 12 jours d'ancienneté

#### 4 – Convention avec le centre de gestion

Il est proposé de confier au centre de gestion de l'Isère par convention, l'organisation des commissions de sélection professionnelle correspondantes.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité
- D'autoriser le président à signer une convention avec le CDG38 pour l'organisation des commissions de sélection.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 13 mars 2013**

Henri LEVY,  
Président

